

Stratégies pour l'abandon de la pratique des MGF/E par les communautés villageoises.

Les stratégies qui se dégagent de l'analyse des informations recueillies sont de quatre (04) ordres :



RECOMMANDATIONS

Recommandations d'ordre général à l'endroit des décideurs et des PTFs:

1. Réaliser une étude d'envergure nationale pour une meilleure compréhension de la pratique des MGF/E et la durabilité de l'abandon ;
2. Adopter une politique nationale robuste pour protéger les femmes et les filles de tous âges contre les MGF/E. Cela devrait être réalisé à travers les textes législatifs les plus appropriés, notamment le projet de loi sur les violences basées sur le genre actuellement en attente d'adoption par le Parlement, et une modification du Code pénal aux fins d'établir les MGF/E en tant qu'infraction ;
3. Renforcer les actions de CCSC dans les zones non couvertes ;
4. Promouvoir l'utilisation du numérique dans la lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E via la production d'émissions interactives et le suivi ;
5. Archiver systématiquement les cas de déclarations actées et verbales par le service de Tutelle ;
6. S'inspirer de l'expérience d'autres pays pratiquant les MGF/E et ayant mis en place une législation pour s'assurer que le contenu de la loi soit applicable et exécutoire dans le contexte du Mali.

Recommandations d'ordre spécifique par région d'étude

Régions	Proposition de recommandations
Kayes	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les actions de CCSC vers les zones non couvertes comme Bafoulabé et Kéniéba ; Réaliser une étude pour une meilleure compréhension de la faible couverture de la région par les acteurs évoluant dans le domaine des MGF/E ; Amener les ONG évoluant dans la lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E à une large couverture de la région (Bafoulabé ; Kéniéba).
Koulikoro	<ul style="list-style-type: none"> Consolider les acquis en matière de lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E ; Accentuer la sensibilisation dans la communauté villageoise de reprise
Sikasso	<ul style="list-style-type: none"> Amener les communautés à plus de déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E ; Accentuer le suivi des communautés villageoises ayant déclaré l'abandon pour la non reprise ; Renforcer les actions de CCSC vers les zones non couvertes.
Ségou	<ul style="list-style-type: none"> Amener les communautés à plus de déclarations actées d'abandon de la pratique des MGF/E Renforcer les actions de CCSC vers les zones non couvertes,
Bamako	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude diagnostique de la situation des MGF/E dans le District de Bamako ; Prendre davantage en compte le District de Bamako dans la programmation des actions de lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E ; Renforcer les actions de CCSC.

Rapport disponible sur les sites :

www.dnp-mali.ml
www.mali.unfpa.org

Scannez le code QR



BP : E 791 - Tél: 20 22 62 70 - Fax: 20 22 62 68
E-mail :dnp.population@yahoo.com
Hamdallaye ACI 2000, Bamako Mali



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT,
DES DOMAINES, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION
DIRECTION NATIONALE DE LA POPULATION



SYNTHESE DES RESULTATS

ÉTUDE SUR LA DURABILITÉ DES DECLARATIONS D'ABANDON DES MGF/E

Financement



Novembre 2025

INTRODUCTION

Dans le cadre de son Plan de travail avec le Fonds des Nations-unies pour la Population (UNFPA), la Direction Nationale de la Population (DNP), en collaboration avec le Programme National pour l'Abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG) a réalisé une « ETUDE SUR LA DURABILITE DES DECLARATIONS D'ABANDON : Répertoire et suivi des communautés villageoises selon l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako ». Cette étude, financée par l'UNFPA dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Conjoint UNFPA/Unicef sur les MGF « Tenir la promesse mondiale pour mettre fin aux MGF/E d'ici 2030 », a fait l'objet d'une actualisation en 2024.

Le présent dépliant qui s'inscrit dans le cadre de la vulgarisation des résultats de ladite étude, est structuré autour de l'objectif général et de la méthodologie, et quelques résultats saillants.

I. OBJECTIF GENERAL ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

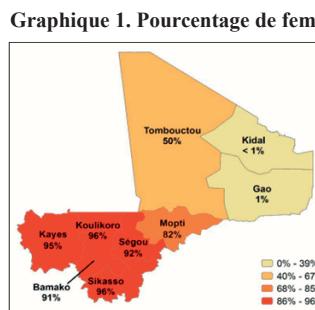
Élaborer un répertoire des zones qui pratiquent, celles ne pratiquant pas et celles ayant déclaré l'abandon, et faire un suivi des zones ayant déclaré l'abandon de la pratique des MGF/E, afin de tenir la promesse mondiale pour mettre fin aux MGF/E.

La méthodologie était basée sur les approches quantitative et qualitative. Le volet quantitatif a consisté au renseignement du statut de chaque communauté villageoise dans le répertoire des localités issu de la cartographie censitaire de 2019, par les services locaux.

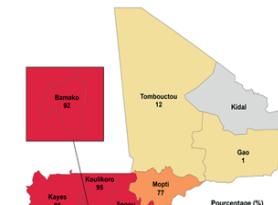
Pour le volet qualitatif, quinze (15) entretiens individuels auprès des acteurs communautaires et institutionnels, et douze (12) entretiens en focus group ont été réalisés.

II. RESULTATS DE L'ETUDE

Prévalence de l'excision par région



Source : EDSM-VI, 2018



Source : EDSM-VII, 2023-24

De 2018 à 2023-24, les pourcentages de femmes de 15-49 ans excisées sont quasiment identiques dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako.

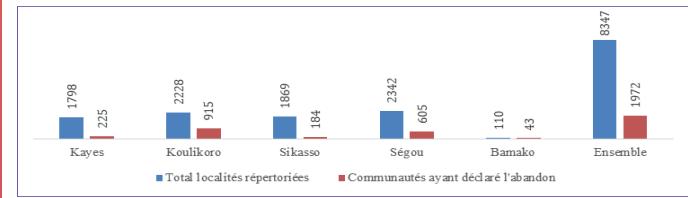
ETAT DES LIEUX

Graphique 2. Etat des lieux des communautés villageoises en matière de déclaration d'abandon de la pratique des MGF/E selon la région.

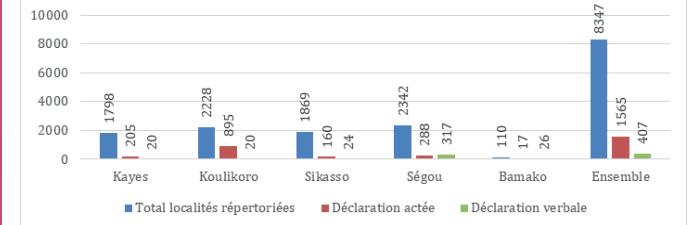
Régions	Total localités répertoriées	Communautés ayant déclaré l'abandon	Déclaration actée	Déclaration verbale	Cas de reprise	Abandon effectif	Communautés pratiquant sans déclaration d'abandon	Communautés n'ayant jamais pratiqué
Kayes	1 798	225	205	20	0	225	1 572	1
Koulikoro	2 228	915	895	20	1	914	1 313	0
Sikasso	1 869	184	160	24	81	103	1 685	0
Ségou	2 342	605	288	317	0	605	1 737	0
Bamako	110	43	17	26	0	43	67	0
Ensemble	8 347	1 972	1 565	407	82	1 890	6 374	1

DECLARATIONS D'ABANDON

Graphique 3. Nombre de communautés villageoises répertoriées et de celles ayant déclaré l'abandon de la pratique des MGF/E par région.

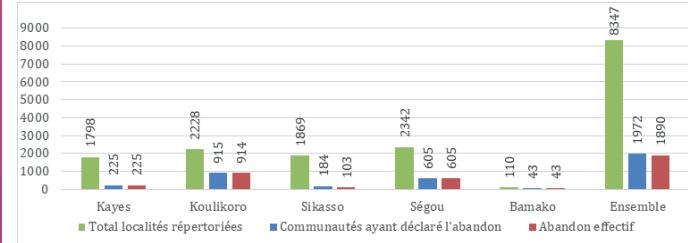


Graphique 4. Nombre de communautés répertoriées et de celles ayant déclaré l'abandon par type selon la région



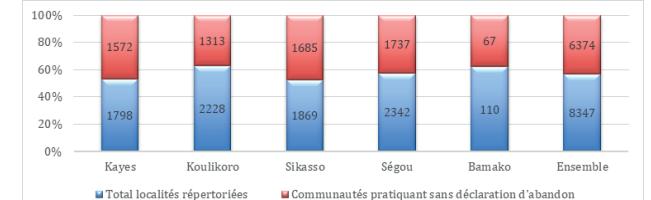
EFFECTIVITÉ DE L'ABANDON APRÈS DÉCLARATION

Graphique 5. Nombre de communautés villageoises répertoriées, de celles ayant déclaré l'abandon et de celles ayant effectivement abandonné la pratique des MGF/E par région.



COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES PRATIQUANT LES MGF/E

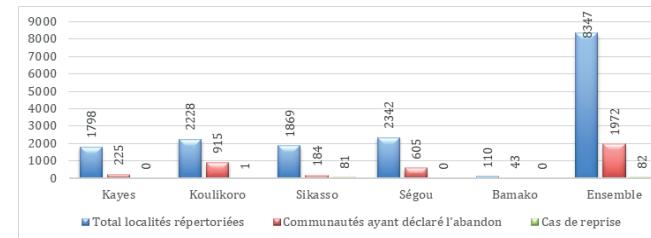
Graphique 6. Nombre de communautés villageoises répertoriées et de celles pratiquant les MGF/E sans déclaration d'abandon par région.



A l'exception d'une communauté non pratiquante (Kobokoto) identifiée dans la région de Kayes, cercle de Bafoulabé, commune de Oualia ; toutes les communautés villageoises répertoriées pratiquent ou pratiquaient traditionnellement et culturellement les MGF/E.

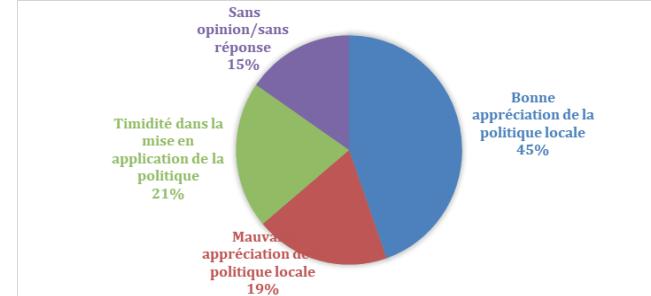
COMMUNAUTÉS AYANT REPRIS LA PRATIQUE DES MGF/E APRÈS DÉCLARATION D'ABANDON PAR RÉGION.

Graphique 7 : Communautés ayant repris la pratique des MGF/E après déclaration d'abandon par région



APPRECIATIONS FAITES DE LA POLITIQUE LOCALE EN MATIÈRE MGF/E

Graphique 8. Répartition (en %) des enquêtés selon leur appréciation de la politique locale en matière MGF/E

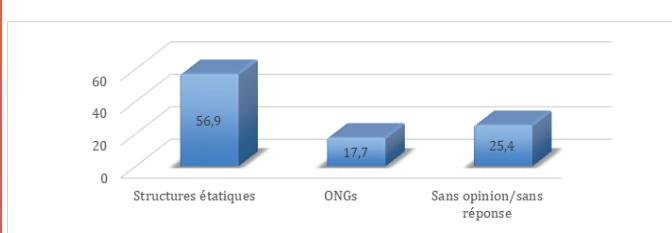


Dans l'ensemble, 45% des enquêtés ont une appréciation positive de la politique locale en matière des MGF/E.

CONNAISSANCE DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES COMPLICATIONS LIÉES À LA PRATIQUE DES MGF/E

Les structures étatiques (57%) sont les plus citées par les enquêtés dans la prise en charge des complications liées à la pratique des MGF/E.

Graphique 9. Répartition (en %) des enquêtés selon les structures citées en matière de prise en charge des complications liées à la pratique des MGF/E



Spécificités régionales de l'abandon de la pratique des MGF/E

- Niveau relativement faible, voire nul de déclaration d'abandon dans certains cercles tels que Kéniéba ou Bafoulabé.
- Une localité n'a jamais pratiqué la MGF/E.
- Pas de cas de reprise signalé.
- Disparités importantes en matière de déclaration d'abandon entre les différents cercles.
- Un cas de reprise signalé.
- Région qui a le plus faible nombre de villages ayant déclaré l'abandon de la pratique des MGF/E.
- L'essentiel des cas de reprise sont constatés dans la région de Sikasso ; soit 81 cas.
- Nombre élevé de communautés villageoises pratiquant les MGF/E sans déclaration d'abandon
- Plus de déclarations verbales qu'actées (317 contre 288)
- Pas de cas de reprise signalé.
- Peu d'interventions et de cas de déclarations d'abandon (43 cas dont 17 actées et 26 verbales).
- Pas de déclaration d'abandon en commune II.
- Pas de cas de reprise signalé.
- La lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E semble être très complexe dans le District avec une population cosmopolite et une culture très diversifiée.